



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Luc BENIZEAU
Secrétaire départemental du SNUDI-FO 94

À

.....

Objet : Convocation à un organisme statutaire - article 13 du décret 82-447 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°2012-224 du 16 février 2012

Créteil, le 16 mars 2022

Cher(ère) camarade,

Tu es délégué(e) au Congrès du SNUDI-FO 94 qui se réunira **le vendredi 10 juin 2022**, en application de l'article 13 du décret 82-447 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°2012-224 du 16 février 2012, à :

**L'UNION DEPARTEMENTALE
FORCE OUVRIERE
Maison des Syndicats à Créteil
11/13 rue des Archives - 94000 Créteil
de 8h30 à 17h**

Ta participation à cette instance est indispensable,

Cette convocation est à joindre à ta demande d'autorisation d'absence,

**Luc BENIZEAU
Secrétaire départemental du SNUDI-FO 94**